

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugy : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance :** M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires :** P. MOUGIN, R. STAHL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003584

Rapport n°8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

### I. En matière financière

Signature le 09/12/16 d'un avenant n°2 pour l'année 2016 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre 2010-2015 passée entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Paiement d'une cotisation 2017 pour ATMO FRANCHE COMTE d'un montant de 500 €

Paiement d'une cotisation à DOUBS TOURISME d'un montant de 750 €

Cotisation à l'association Alliance Ville Emploi pour un montant de 1 195,87 €

### II. En matière de marchés publics

Acquisition de colonnes élévatrices

Titulaire : STERTIL EQUIP VI - 62660 BEUVRY

Date de notification : 02/12/2016

Montant : 29 900 € HT

Fourniture et pose d'abris vélos collectifs sécurisés

Titulaire : ABRIPLUS - 25770 VAUX-LES-PRES

Date de notification : 03/01/2017

Montant : 81 090 € HT

Prestation de gestion et d'animation d'un lieu destiné aux industries créatives et culturelles situé au 52 rue Battant à Besançon

Titulaire : LA COURSIVE BOUTARIC - 21071 DIJON CEDEX

Date de notification : 01/12/2016

Montant : 208 975 € HT

Mission d'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de production d'énergies à partir de ressources renouvelables locales de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Communauté de Communes de Vaïte-Aigremont

Titulaire : AXENNE SARL - 69447 LYON CEDEX 03

Date de notification : 06/12/2016

Montant : 52 450 € HT

Fourniture et installation de panneaux photovoltaïques - Pépinière Maraîchère de Chalezeule et Témis Innovation

Titulaire : JURA ENERGIE SOLAIRE - 39800 POLIGNY

Date de notification : 19/12/2016

Montant : 97 695 € HT

Acquisition de matériel festif  
Titulaire : VEDIF COLLECTIVITES - 34510 FLORENSAC  
Date de notification : 22/11/2016  
Montant : 40 000€ HT minimum - 89 000 € HT maximum

Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de gasoil  
Titulaire : FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES - 25110 BAUME LES DAMES  
Date de notification : 09/12/2016  
Montant : 25 000 € HT

Déconstruction de deux ensembles immobiliers sur la ZAC de Chalezeule  
Titulaire : PBTP - 25870 DEVECEY  
Date de notification : 11/01/2017  
Montant : 61 900 € HT

Appui aux plans de mobilités des entreprises et administrations  
Titulaire : INDDIGO - 73024 CHAMBERY  
Date de notification : 17/01/2017  
Montant : 200 000 € HT

Equipement RFID ultra haute fréquence pour la collecte de déchets en points d'apports volontaire avec transmission des données  
Titulaire : RF CONCEPTION - 67700 SAVERNE  
Date de notification : 15/12/2016  
Montant : 147 240 € HT

Prestation de contrôles techniques obligatoires des véhicules poids lourds  
Titulaire : AUTOVISION PL - 25000 BESANCON  
Date de la notification : 01/01/2017  
Montant : 64 000 € HT

Tierce maintenance applicative logiciel Maximo 2017  
Titulaire : IBM France - 92275 BOIS COLOMBES  
Date de notification : 01/01/2017  
Montant : 54 392 € HT

Entretien des itinéraires pédestres et VTT du Grand Besançon  
Titulaire : FRY'S PAYSAGE - 70100 GRAY  
Date de notification : 11/01/2017  
Montant : 30 000 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de gasoil  
Titulaire : FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES - 25110 BAUME LES DAMES  
Date de notification : 22/12/2016  
Montant : 50 000 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de gasoil  
Titulaire : FRANC COMTOISE CARBURANTS COMBUSTIBLES - 25110 BAUME LES DAMES  
Date de notification : 09/01/2017  
Montant : 27 000 € HT

Marché subséquent à l'accord-cadre fourniture de super sans plomb  
Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION - 25303 PONTARLIER  
Date de notification : 19/12/2016  
Montant : 50 400 € HT

### III. En matière domaniale et foncière

Conventions pour lesquelles la CAGB est bailleur :

- Convention au profit de la Société ONF ENERGIE pour des locaux situés rue EINSTEIN à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/06/17 et renouvelable deux fois par tacite reconduction pour une durée d'un an. Cette mise à disposition comprend : un hangar de stockage, un bâtiment administratif et une aire de stockage bois. La redevance annuelle est de 11 760 €
- Convention au profit de la Société ARTERIAL REMODELING TECHNOLOGIES pour des locaux situés à TEMIS 18 rue Alain SAVARY à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/05/16. Cette mise à disposition comprend : un local borgne, une surface de 108,19 m<sup>2</sup> et une place de stationnement extérieur. La redevance annuelle est de 7 573,30 € ainsi que 3 570,27 € de provisions annuelles sur charges
- Convention au profit de l'Association RESEAU ENTREPRENDRE DE FRANCHE-COMTE pour des locaux situés à TEMIS 18 rue Alain SAVARY à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 15/05/17. Cette mise à disposition comprend : deux bureaux, une surface de 35,50 m<sup>2</sup> et deux places de stationnement. La redevance annuelle est de 4 792,50 € ainsi que 1 171,50 € de provisions annuelles sur charges
- Convention au profit de la Société CM DRONES pour des locaux situés à TEMIS 18 rue Alain SAVARY à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/05/16. Cette mise à disposition comprend : un local borgne, une surface de 26,32 m<sup>2</sup> et une place de stationnement. La redevance annuelle est de 1 842,40 € ainsi que 868,56 € de provisions annuelles sur charges
- Convention au profit de la Société MC ROBOTICS pour des locaux situés à TEMIS 18 rue Alain SAVARY à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/06/16. Cette mise à disposition comprend : deux locaux d'une surface totale de 60,09 m<sup>2</sup> et deux places de stationnements extérieures. La redevance annuelle est de 4 206,30 € ainsi que 1 982,97 € de provisions annuelles sur charges
- Convention au profit de la Société NUMERICA pour des locaux situés à TEMIS 18 rue Alain SAVARY à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/06/16. Cette mise à disposition comprend : un bureau d'une surface de 15,50 m<sup>2</sup> et d'une place de stationnement. La redevance annuelle est de 2 082,50 € ainsi que 511,50 € de provisions annuelles sur charges

Conventions pour lesquelles la CAGB est locataire ou sous-locataire :

- Convention au profit de la CAGB dont le bailleur est BGE-FC pour des locaux situés 10 rue Picasso à BESANCON pour une durée de 3 ans à compter du 20/07/16. Cette mise à disposition comprend : quatre bureaux meublés et une salle de réunion pour une surface totale de 95,66 m<sup>2</sup>. Le loyer est de 18 120 €. La Société AKTYA est propriétaire des locaux, la BGE est locataire et la CAGB est sous-locataire
- Convention au profit de la CAGB dont le bailleur est ONLINE FORMA PRO pour des locaux situés 10 rue Picasso à BESANCON pour une durée d'1 an à compter du 01/10/16 et sera ensuite renouvelable tacitement d'année en année dont la durée n'excédera pas celle du bail principal. Cette mise à disposition comprend : un local de stockage, une salle de réunion, une salle borgne pour une surface totale de 80,45 m<sup>2</sup>. Le loyer est de 4 448 € dont 3 168 € de provisions sur charges. La Société AKTYA est propriétaire des locaux, ONLINE FORMA PRO est locataire et la CAGB est sous-locataire

Avenant de prorogation des conventions conclues entre l'Etat et la CAGB relatives à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre. Cet avenant porte sur :

- la prorogation d'une durée d'1 an de la convention de délégation de compétence, de la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et de la convention de mise à disposition des services de l'Etat signées le 21 septembre 2010 et prorogées par arrêté préfectoral du 4 mars 2016,
- la prise en compte dans ces conventions de délégation de compétence du nouveau périmètre de la CAGB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Observation : le Programme Local de l'Habitat (PLH) fera l'objet d'une modification dans les deux années à venir afin d'intégrer le nouveau périmètre intercommunal.

Les objectifs quantitatifs et crédits prévus dans les conventions initiales ainsi que les autres dispositions restent inchangés.

**IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances**

Acceptation d'un virement de 5064 € correspondant à l'indemnité versée par l'assureur MGARD suite aux dommages causés à un lampadaire lors de l'accident de circulation survenu le 08/06/16 à Chalezeule

Dépôt de plainte avec constitution de partie civile le 21/07/16 pour dégradation de la voie du tramway le 15/07/16

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 MARS 2017



Contrôle de légalité